



**Séance du Conseil municipal du 23 janvier 2023**  
**PROCÈS-VERBAL**

Présent-e-s :	P. Bavarel, Y. Cogne, F. Davet, I. Dubouloz, J. Leresche, S. Moget, N. Pontinelli, G. Vouillamoz
Assistent :	C. Zäch, maire I. Walthert, adjointe D. Bolle de Paoli, adjointe S. Lörtscher, secrétaire communale
Excusé-e-s :	L. Cocquio, S. Gisler, F. George, J. Loeffel
Procès-verbal :	F. Arfaras

---

Le président Nicolas Pontinelli ouvre la séance.

**1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2022**

Le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2022 est approuvé à l'unanimité par 7 oui.

**2. Communications du bureau du Conseil municipal**

**1. Démission de M. Stefan Ettlin**

Le président se réfère à la lettre de démission reçue de M. Ettlin pour cause de déménagement et en profite pour le remercier et lui souhaiter le meilleur pour la suite.

Il fait savoir qu'il y a une procédure particulière pour son remplacement. Etant donné que la commune a un système de votation proportionnel, sur la base des listes présentées, il n'y a pas d'élection. En cas de vacance, la loi prévoit un système de désignation. En règle générale, lorsqu'un élu provenant d'une liste démissionne, c'est le vient-ensuite qui prend sa place.

Pour rappel, deux groupements de Cartigny, Vivre à Cartigny et Cartigny-La Grave ensemble, se sont mis d'accord en 2020 pour dresser une liste commune qui est devenue liste unique, ce qui fait que tous les candidats sur la liste ont été élus. Il n'y avait pas de vient-ensuite puisqu'il y avait 13 candidats sur la liste pour 13 places.

Lorsqu'un conseiller part en cours de législature et qu'il n'y a pas de vient-ensuite, le mandataire de la liste doit proposer un candidat de remplacement. En l'occurrence, un accord formel de législature a été signé entre les deux groupements de Cartigny et stipule qu'en cas de vacance d'une place de conseiller municipal, le groupement auquel il appartient à le devoir de lui trouver un remplaçant. La démission de M. Ettlin étant intervenue au mois

de décembre, le délai était très court entre les fêtes de fin d'année et les vacances de cette période.

Cartigny-La Grave Ensemble a désigné son candidat, M. Arnaud Cogne. En tant que mandataire de la liste, le président est ensuite allé collecter des signatures (15 minimales requises dont 8 signatures provenant de personnes ayant déjà signé la liste en 2020). La liste, avec le nouveau candidat, a été déposée le 9 janvier 2023 auprès du Service des votations et élections. Après vérification des signatures, le dossier a ensuite été envoyé au Conseil d'Etat qui prendra sa décision de validation de la candidature mercredi. Cette décision sera publiée deux jours plus tard dans la Feuille d'avis officielle. Il y aura ensuite un droit de recours pour les citoyens de la commune de six jours. S'il n'y a pas de recours, l'élection de M. Arnaud Cogne sera entérinée et il pourra rejoindre le Conseil municipal lors de la prochaine séance le 27 février 2023.

M. Yves Cogne estime que le délai accordé par le Conseil d'Etat au 9 janvier 2023, avec les fêtes et les vacances, est trop court pour trouver un remplaçant. Un délai de deux mois serait un minimum s'il n'y a pas de vient-ensuite sur les listes. Mme Walthert confirme que décaler la procédure aurait été une bonne chose.

Mme Moget demande si deux membres de la même famille peuvent se trouver ensemble au Conseil municipal. Il est répondu que cela a été vérifié.

## **2. Prochaine commission agriculture, environnement, aménagement et assainissement du jeudi 26 janvier 2023**

Le président rappelle que la commission agriculture, environnement, aménagement et assainissement du jeudi 26 janvier 2023 est importante car le sujet du futur plan directeur communal sera abordé avec une présentation de M. Dubs, chargé de projet. Selon la loi, étant donné que la commune a passé 1'000 habitants, elle se doit d'avoir un plan directeur communal, ce qui aidera les autorités communales à avoir un cadre pour le développement de la commune.

Tous les membres du Conseil municipal sont les bienvenus, même ceux qui ne sont pas membre de ladite commission.

Mme Zäch rappelle qu'un plan localisé de quartier communal été fait à l'époque entre la commune et un architecte. Les frais ont été payés à moitié par la commune et à moitié par le canton. Celui-ci a mis sept ans pour être validé.

Le président indique que les rapports de la commission informeront de l'évolution des travaux.

## **3. Processus PSIA - Recours au Tribunal administratif fédéral**

Le président aborde le processus PSIA qui comprend de nouvelles dimensions. Il s'agit de l'adoption du plan sectoriel concernant les infrastructures de l'aéroport de Genève. C'est un long processus qui a débuté en 2015. La commune s'est opposée aux deux précédentes enquêtes publiques, la première du fait de l'augmentation considérable envisagée des vols nocturnes entre 22h00 et 24h00 proposée au plan PSIA en mars 2018, et la deuxième concernant la concrétisation du plan par l'adoption du nouveau règlement de l'aéroport et du bruit admissible. A chaque fois, les oppositions ont été levées par la Confédération. La dernière opposition qui datait de novembre 2019 a été levée fin novembre 2022. À la suite

de cela, la procédure administrative était terminée, la seule chose qu'il restait était le recours au Tribunal administratif fédéral dans un délai de 30 jours. Le président propose qu'il en soit discuté lors de la prochaine commission du jeudi 26 janvier 2023 et qu'un rapport soit présenté le 27 février 2023 en séance plénière pour approbation. Durant les vacances, la commune a dû prendre la décision de faire recours sans pouvoir en informer le Conseil municipal et convoquer la commission aménagement.

Dans la logique de l'opposition, il n'y a rien de nouveau, il s'agit toujours de l'augmentation que la commune estime exagérée des vols nocturnes. Depuis 2001, le nombre des vols envisagés entre 22h00 et 24h00 ont doublé.

### **3. Communications et propositions du maire et des adjointes**

Mme Bolle de Paoli, informe qu'un travail a été effectué avec l'Hospice général, notamment le CAS de Bernex, afin de proposer aux communes de la Champagne de faire des permanences au sein des communes. Pour Cartigny, cela se passera prochainement dans le local de vote. L'idée étant que les consultations soient plus accessibles pour les habitants dans les communes et également qu'une personne puisse se présenter dans une autre commune que la sienne pour plus de confidentialité.

Une permanence de Pro Senectute aura lieu à Cartigny, il s'agira d'un bus de consultation sociale pour les seniors dès le mois de mai. Le bus sera installé devant le parking du terrain de foot avec la possibilité, s'il y a plusieurs personnes, d'attendre sur place et de boire un café dans le local de vote. Durant la phase test, en automne 2022, une ou deux personnes se sont présentées à cette consultation sur la commune.

En ce qui concerne CapEmploi, il a été décidé d'étendre le projet au-delà de l'âge de 25 ans afin de permettre à ces personnes de profiter des services qui leur sont offerts pour une réinsertion professionnelle.

### **4. Rapports de commission**

Il n'y a pas de rapport de commission.

### **5. Propositions et questions**

Il n'y a pas de proposition ou question.

La séance est levée à 20h55.

Le président :

La secrétaire :

Un-e conseiller-e :

.....

.....

.....